

## Négociation du secteur public : entente entérinée

Une majorité de membres de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a approuvé l'entente intersectorielle intervenue en décembre dernier dans le cadre des négociations du secteur public avec le gouvernement du Québec.

Lors du dernier Conseil général des négociations, le 23 février, à Montréal, les personnes déléguées ont pris connaissance des résultats des votes. En tout, plus de 80 % des membres de la CSQ ont voté en faveur de l'entente lors de consultations qui se sont déroulées en janvier et février derniers.

### Un contexte difficile

« Cet appui démontre que les membres ont apprécié le résultat de cette négociation dans le contexte difficile dans lequel elle s'est déroulée. Un contexte d'austérité imposé par un gouvernement idéologique qui ne manifestait au départ aucune ouverture à l'égard de nos demandes. Nous avons dû bâtir un rapport de force en nous appuyant sur une mobilisation exceptionnelle de nos membres et en convainquant la population de la justesse de nos revendications », rappelle la présidente de la CSQ, Louise Chabot.

### Gains obtenus et acquis préservés

« Nous avons réussi à bloquer, à toutes les tables de négociation, les innombrables concessions démesurées demandées par le gouvernement et à maintenir les avantages importants acquis au fil des rondes précédentes. Nous avons aussi réalisé des gains en obligeant le président du Conseil du trésor à déroger de son rigide cadre financier, auquel il a tenu obstinément jusqu'à la toute fin. Ce n'est pas peu dire », constate Louise Chabot.

### Un travail d'écriture qui se poursuit

L'entente de principe entérinée, l'équipe de négociation travaille à la rédaction des textes des conventions collectives pour s'assurer qu'ils reflètent bien l'esprit de l'entente et les discussions qui y ont mené.

Plus tôt cette semaine, à l'égard des dispositions salariales, les porte-paroles du Front commun ont déclaré : « Nous sommes bien conscients que plusieurs groupes de travailleuses et de travailleurs ont dans leurs conventions collectives des clauses remorque sur le secteur public. Jamais nous n'aurions accepté de discuter de paramètres faisant en sorte que ces salariés, qui sont représentés par nos organisations syndicales, puissent être pénalisés. Après la conclusion d'une entente de principe, le Conseil du trésor ne peut rouvrir les négociations en ajoutant des éléments qui n'ont jamais fait l'objet de discussions. Bien entendu, nous ne signerons nos conventions que lorsque les textes refléteront l'entente dont nous avons convenu. »

### Travail remarquable et solidarité exemplaire

La présidente, Louise Chabot, termine en remerciant les équipes de négociation pour le travail remarquable accompli durant les derniers mois, ainsi que l'ensemble des membres et des syndicats de la CSQ pour la solidarité dont ils ont fait preuve au cours de cette négociation.



**POUR NE RIEN MANQUER  
SUR LA NÉGO...**

VOUS SOUHAITEZ TOUT SAVOIR SUR L'ÉVOLUTION DE LA  
NÉGOCIATION DU SECTEUR PUBLIC ? ABONNEZ-VOUS À  
L'INFOLETTRE DE LA CSQ EN VISITANT LE SITE [NEGO2015.ORG](http://NEGO2015.ORG).

